

**GLENCORE — FONDERIE HORNE**

**COMPTE RENDU — RENCONTRE RÉGULIÈRE**

INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE			
DATE	4 avril 2023		
HEURE	19 h – 21 h		
ENDROIT	Bureau des relations communautaires de la Fonderie Horne, Rouyn-Noranda		
PARTICIPANTS	Voir Annexe I		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Approuver le compte rendu de la dernière rencontre et le bilan annuel 2022</li> <li><input type="checkbox"/> Présenter les résultats du sondage 2022</li> <li><input type="checkbox"/> Convenir du calendrier des rencontres 2023</li> <li><input type="checkbox"/> Présenter le plan d'action gouvernemental</li> <li><input type="checkbox"/> Expliquer les obligations de l'autorisation ministérielle 2023-2028 incluant la zone tampon</li> <li><input type="checkbox"/> Retour sur l'épisode de poussière noire en mars</li> </ul>		
SUJETS DISCUTÉS	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduction</li> <li>2. Présentation des nouveaux membres et tour de table</li> <li>3. Bilan et sondage 2022</li> <li>4. Plan d'action gouvernemental</li> <li>5. Sommaire des obligations de l'autorisation ministérielle</li> </ol> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Moyenne annuelle 2022 des émissions atmosphériques</li> <li>7. Ouverture du bureau des relations communautaires</li> <li>8. Retour sur l'épisode de poussière noire de mars 2023</li> </ol> </td> </tr> </table>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduction</li> <li>2. Présentation des nouveaux membres et tour de table</li> <li>3. Bilan et sondage 2022</li> <li>4. Plan d'action gouvernemental</li> <li>5. Sommaire des obligations de l'autorisation ministérielle</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Moyenne annuelle 2022 des émissions atmosphériques</li> <li>7. Ouverture du bureau des relations communautaires</li> <li>8. Retour sur l'épisode de poussière noire de mars 2023</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduction</li> <li>2. Présentation des nouveaux membres et tour de table</li> <li>3. Bilan et sondage 2022</li> <li>4. Plan d'action gouvernemental</li> <li>5. Sommaire des obligations de l'autorisation ministérielle</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Moyenne annuelle 2022 des émissions atmosphériques</li> <li>7. Ouverture du bureau des relations communautaires</li> <li>8. Retour sur l'épisode de poussière noire de mars 2023</li> </ol>		

**1. NOTE D'INTRODUCTION**

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) a été mandaté par la Fonderie Horne (ci-après Fonderie) pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim, mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du Comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus lors de la rencontre. Le présent compte rendu se veut non-nominatif pour les membres afin de préserver leur liberté de parole. Les interventions ont été consignées dans la section durant laquelle elles ont été adressées.

## 2. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET TOUR DE TABLE

M. Alex Craft de Transfert Environnement et Société agit comme facilitateur de la rencontre. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes (voir l'[Annexe I](#)) et les remercie pour leur présence. Son collègue Dominic Vézina est présent en tant que rapporteur. M. Craft passe ensuite la parole à Mme Guylaine Marcoux, sous-ministre adjointe et coordonnatrice de l'action gouvernementale dans le dossier de la Fonderie Horne. Mme Marcoux fera la présentation du plan d'action gouvernemental.

M. Simon Landry, conseiller aux relations avec la communauté, souhaite la bienvenue aux membres et nomme les représentants de la fonderie présents ce soir. Il s'agit de :

- Marie-Élise Viger, Directrice environnement pour les opérations métallurgiques cuivre en Amérique du Nord et aux Philippines ;
- Cindy Caouette, Surintendante, communications et relations avec la communauté Horne et CCR.

Un nouveau membre, Francis Robichaud, commerçant (Colormax) est également présent ce soir.

M. Craft présente l'Ordre du Jour pour ce soir et indique que l'épisode de poussière noire étant survenu fin mars sera couvert lors de la rencontre. Les membres approuvent ensuite le bilan 2022 des activités du comité de liaison ainsi que le compte rendu de la rencontre du 27 septembre 2022. Aucun commentaire n'est émis.

## 3. BILAN ET SONDAGE 2022

Le sondage 2022 destiné aux membres du comité est ensuite revu et discuté par les membres. M. Craft indique que le niveau de satisfaction des répondants est élevé (moyenne générale de 8/10) et que les résultats seront rendus publics sur le [site web du comité](#). Plusieurs répondants soulignent l'importance d'effectuer des communications plus fréquentes ou d'organiser de courtes rencontres (en virtuel) entre les rencontres du comité pour mieux tenir les membres informés sur les activités de la Fonderie et leur permettre de poser des questions au besoin. M. Craft rappelle aux membres de ne pas hésiter à proposer des sujets à traiter lors des rencontres afin que le comité serve de lieu d'échange sur les enjeux et préoccupations actuels du milieu.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 1</b>	
Combien de membres ont répondu au sondage ?	M. Craft indique que 6 membres sur 12 ont répondu.
<b>Q &amp; I 2</b>	
Est-ce que la Fonderie est disposée à tenir des rencontres ad hoc au besoin sur différents thèmes d'intérêt? Il peut parfois être difficile de se retrouver parmi les informations disponibles sur les différents portails web?	Mme Caouette indique que la Fonderie répondra selon les thèmes demandés, mais qu'elle est disposée à considérer toute demande de rencontre. Elle ajoute que le site web du comité contient l'historique et le contenu des rencontres précédentes, et que l'essentiel des informations sur les activités et projets du promoteur sont quant à elles disponibles sur le site web corporatif de Glencore, dont une section est dédiée à la Fonderie Horne :  <a href="https://www.glencore.ca/fr/horne/">https://www.glencore.ca/fr/horne/</a>
<b>Q &amp; I 3</b>	
Mme Caouette demande si, à des fins d'efficacité, les membres ont une objection à ce que le site du comité soit hébergé sur le site web de Glencore?	Après un bref tour de table, les membres conviennent de conserver le site du web du comité de liaison et suggèrent de référencer sur ce dernier le lien vers le site web de Glencore Fonderie Horne.

### Proposition Calendrier 2023

M. Landry présente ensuite une proposition de calendrier pour 2023 avec des sujets qui avaient été proposés par les membres lors des rencontres antérieures, incluant une visite potentielle du parc à résidus Noranda 5. Il mentionne que certains sujets comme la zone tampon peuvent au besoin être traités de façon récurrente.

avril	juin	septembre	décembre
Autorisation ministérielle	Suivi AERIS	Visite du parc à résidus Noranda 5 (à confirmer)	Suivi du plan d'action
Moyenne annuelle en arsenic	Caractérisation des sols (potentiel)		Sujets à confirmer

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 4</b>	
Prévoyez-vous une activité plus rapide sur la caractérisation des sols que l'exercice en cours?	Mme Viger indique que la collecte des données est toujours en cours et que les résultats enligneront les travaux nécessaires pour la prochaine campagne.
<b>Q &amp; I 5</b>	
Les résultats de la caractérisation des sols peuvent-ils apparaître sur une carte au fur et à mesure que l'exercice progresse?	Mme Viger explique que les résultats seront intégrés lorsqu'ils seront disponibles à condition que les propriétaires concernés donnent leur aval. Pour cette raison, explique-t-elle, le suivi serait une carte générale montrant des blocs de quartiers où la caractérisation a eu lieu, sans identification des résidences spécifiques. Elle assure qu'un suivi sera fait pour produire une carte montrant les statistiques des dernières années pour comprendre la progression de l'exercice.
<b>Q &amp; I 6</b>	
Est-ce possible d'organiser la visite du parc à résidus en plus des quatre rencontres annuelles prévues au calendrier?	M. Craft propose que l'équipe de la Fonderie se penche sur la question et se positionne en cours d'année.

#### 4. PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL - MAMH

Mme Marcoux prend la parole et aborde d'emblée les objectifs poursuivis par le plan d'action gouvernemental annoncé le 16 mars 2023, pour soutenir et accompagner la Ville de Rouyn-Noranda. Plusieurs mesures seront mises de l'avant pour revitaliser et relever l'attractivité de la ville et de la région.

#### LES OBJECTIFS POURSUIVIS



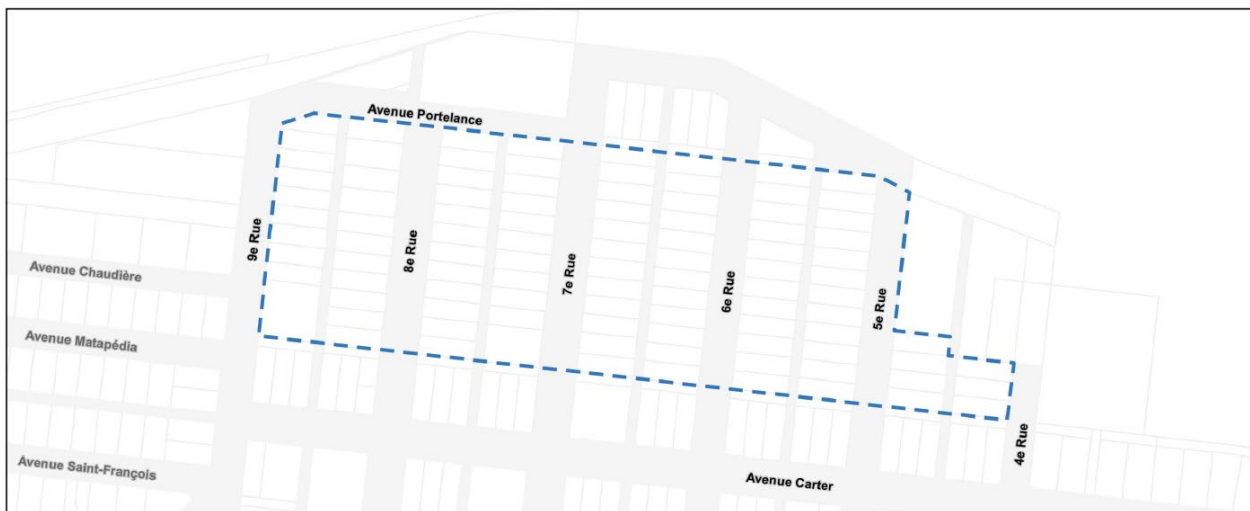
À ces quatre objectifs sont associées cinq mesures, soit :

- Mise en place d'un comité de vigie indépendant diversifié et représentatif du milieu ;
- Mise en place d'un observatoire de recherche hébergé à l'UQAT ;
- Création d'une zone tampon à proximité de la Fonderie ;
- Soutien au développement local/stratégie de mobilisation et d'attractivité de la Ville de Rouyn-Noranda ;
- Mandat pour la mise œuvre du plan d'action : Mme Marcoux elle-même, coordonnatrice gouvernementale, nommée en janvier 2023.

Voir la présentation en annexe pour une description détaillée des mesures.

Mme Marcoux mentionne que la zone tampon était une recommandation de la Direction régionale de la Santé publique (DSP) et que 82 immeubles comprenant 200 ménages sont concernés. Elle ajoute que la Fonderie Horne n'avait pas besoin de cette zone pour atteindre le 15 ng/m<sup>3</sup> (taux d'arsenic dans l'air), mais que cette mesure a été mise de l'avant pour assurer le bien-être et la santé des résidents du quartier. Elle indique également que Glencore Fonderie Horne possède déjà certaines propriétés dans le quadrilatère de la zone tampon.

## ZONE TAMPON – QUADRILATÈRE CARTER-PORTELANCE



Source : © Ville de Rouyn-Noranda  
La Ville se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité,  
à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques.  
Ce document n'a aucune portée légale.

 Zone tampon

0 50 100  
mètres

Québec 

Elle indique que l'aménagement entre en contradiction avec ce qui est indiqué plus bas et le soutien à la construction d'immeubles se feront dans le respect des besoins des ménages et qu'une aide à la relocalisation est prévue. Aussi, elle confirme que les acquisitions des propriétés se feront de gré à gré, à juste valeur marchande, et que les résidents sont invités à contacter le MAMH pour toute question sur la démarche envisagée au : [Plan-action-RN@mamh.gouv.qc.ca](mailto:Plan-action-RN@mamh.gouv.qc.ca)

Mme Marcoux précise qu'elle ira à la rencontre des gens début avril afin de mieux comprendre leurs besoins et leur expliquer le processus, en commençant par les résidents ayant déjà affirmé vouloir déménager. La relocalisation pourrait se faire dans plusieurs quartiers. Les montants de compensation pourraient couvrir des frais de reconstruction ou une hypothèque. Le 16 mars dernier, la Ville de Rouyn-Noranda a demandé aux citoyens du périmètre visé par la création de la

zone tampon de lui transmettre leurs coordonnées pour permettre au MAMH de les contacter pour les rencontrer pour connaître leur situation et leurs besoins à l'aide d'un questionnaire.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 7</b>	
Le plan de la zone tampon englobe-t-il la zone de transition prévue dans le passé?	Mme Marcoux : Oui, la zone de transition, située au nord de l'avenue Portelance où il n'y a présentement pas de résidences, fait partie de la nouvelle zone tampon.
<b>Q &amp; I 8</b>	
Est-ce prévu de déplacer la station légale d'échantillonnage?	Mme Marcoux : C'est le MELCCFP qui autorisera ou non le déplacement de la station et qui aura la responsabilité d'y prélever les données.
<b>Q &amp; I 9</b>	
Est-ce que la zone tampon sera « rezonée » verte et quel sera son contenu à la fin de l'exercice?	Mme Marcoux : Oui, l'objectif est d'en faire une zone de verdissement ou de conservation. Mme Nadeau de la Ville de Rouyn-Noranda ajoute que les citoyens pourront se prononcer sur l'avenir de cette zone sans habitation. Elle ajoute que la Direction de la santé publique régionale (DSP) a déclaré que la plantation d'arbres dans cette zone serait bénéfique aux citoyens, qu'ils serviraient en quelque sorte de pare-poussières. Elle ajoute qu'un suivi sera effectué quant à la nature de la zone et à son contenu futur.
<b>Q &amp; I 10</b>	
Un membre indique que c'est le quartier Notre-Dame qui écope, un élément absent de la documentation rendue publique.	Mme Marcoux : Ce point se trouve dans 2 mesures : Dans la mesure 3 : Aménagement d'un nouveau quartier et soutien à la construction d'immeubles : Respect des besoins des ménages et Insertion de logements sociaux et abordables. Dans la mesure 4 : Entente sectorielle interministérielle de développement : Implication des partenaires régionaux, de la Ville, du MEIE et du MAMH pour la réalisation de divers projets à déterminer.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 11</b>	
Il est prévu que la Fonderie Horne et le gouvernement compensent ou dédommagent les propriétaires. Si quelqu'un veut déménager hors Rouyn-Noranda, que se passe-t-il?	Mme Marcoux : Ce cas de figure reste à déterminer. On met la priorité sur les gens qui souhaitent demeurer à Rouyn-Noranda.
<b>Q &amp; I 12</b>	
Que fait-on si un résident souhaite demeurer dans le périmètre de la zone tampon?	Mme Marcoux : Les acquisitions se feront de gré à gré. Si ce cas se présente, on en discutera. On veut s'assurer une saine distance entre les gens et la Fonderie.
<b>Q &amp; I 13</b>	
Un membre représentant la Ville de Rouyn-Noranda mentionne que les responsables veulent prendre tous les moyens pour créer une offre assez intéressante pour que l'avantage soit clair.	Mme Marcoux confirme qu'en effet le souhait des autorités est que ce soit gagnant-gagnant pour tous et assure que le scénario ne comprend pas d'expropriation.
<b>Q &amp; I 14</b>	
M. Craft : demande si toutes les enveloppes budgétaires sont déjà déterminées ou si certaines ne le sont pas encore?	Mme Marcoux répond qu'il y a des sommes qui peuvent s'ajouter (par le biais de programmes actuels), mais que la première chose est de déterminer les besoins des résidents.
<b>Q &amp; I 15</b>	
Un membre mentionne qu'un élément reste sous le radar dans toute cette histoire, celui de la décontamination des sols et la création de cette zone qui fera que les enfants ne seront plus exposés aux sols contaminés.	Mme Marcoux répond que les gens hors de la zone seront en sécurité.
<b>Q &amp; I 16</b>	
À l'intérieur de la future zone, les sols seront-ils décontaminés?	Mme Viger : Oui, le programme de décontamination se poursuit le temps que la zone tampon se finalise. La priorité est mise sur les terrains avec les jeunes enfants.
<b>Q &amp; I 17</b>	
Pour le soutien à la construction d'immeubles, à quoi cela peut-il ressembler ?	Mme Marcoux : Pour les locataires, ce peut prendre la forme d'immeubles de logement abordable ou encore à un programme qui permet d'éviter que les gens paient un loyer plus élevé que présentement. Pour les propriétaires : à une nouvelle maison ou à déménager leur maison actuelle. Plusieurs options sont envisageables et feront l'objet d'une analyse.

Q & I 18	
Est-ce que l'achat d'une nouvelle maison est possible?	Mme Marcoux : Oui, cela fait partie des options.
Q & I 19	
En ce qui concerne la « Remise en valeur de terrains industriels », pourriez-vous nous indiquer ce qui est admissible?	Mme Marcoux indique que ces terrains sont hors de la zone tampon. Cette mesure vise à favoriser le développement économique. Des terrains décontaminés pourraient être offerts à des entreprises pour redorer le blason de Rouyn-Noranda. La Ville déterminera les critères, car un montant sera mis à sa disposition par le gouvernement.

M. Landry prend la parole et présente les responsabilités de Glencore Fonderie Horne dans le déploiement du plan d'action gouvernemental, qui se résument ainsi :

- L'acquisition progressive des résidences, de gré à gré avec les propriétaires, selon la valeur marchande avant l'annonce de la zone tampon, et ce, sans que quelconque sollicitation soit faite ;
- La démolition des bâtiments et l'aménagement de la zone tampon.

Concernant le premier point, il indique qu'une évaluation de la propriété sera faite par un évaluateur agréé qui fournira un prix de vente suggéré. Si le propriétaire refuse, une réévaluation sera demandée et les frais seront couverts par Glencore Fonderie Horne.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 20	
M. Craft demande si la Fonderie attendra d'obtenir suffisamment d'information sur la démarche avant de démolir les résidences dans la zone?	M. Landry précise que la Fonderie n'a aucune date de précisée, ni la quantité exacte des résidences concernées. Pour des raisons d'ordre sécuritaire, certaines bâtisses devront être démolies plus tôt.
Q & I 21	
Un membre de la Ville de Rouyn-Noranda indique qu'il sera nécessaire d'être à l'écoute des besoins des résidents du quartier avant de procéder à la démolition des résidences et au choix d'un concept pour le secteur étant donné l'onde de choc que cela risque de créer dans la communauté.	Mme Viger indique que les informations qui seront recueillies de la part des résidents aideront à nourrir le concept. Elle ajoute que malgré l'absence de certaines réponses, une cohabitation harmonieuse est souhaitable au sein de la communauté.
Q & I 22	
Mme Marcoux mentionne que personne ne sera expulsé. Les gens concernés pourront rester dans le quartier jusqu'au moment où on leur aura trouvé un endroit convenable.	Mme Viger ajoute que plusieurs maisons ne sont plus habitées dans le quartier et que ce dernier est surveillé et inspecté sur une base régulière.



QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 23	
Un membre indique qu'il lui apparaît étrange que ce soit la Fonderie qui doit acquérir les propriétés, mais que ce soit au vendeur de signaler son intérêt alors que personne ne connaît encore le montant des compensations.	Les conditions telles qu'elles sont décrites sont les suivantes : 1) Alignement entre le propriétaire et le MAMH. 2) Si les conditions conviennent au propriétaire, discussions avec la Fonderie ensuite. Glencore Fonderie Horne entame toutefois le processus de rachat avec les gens qui auront signalé leur intérêt de vendre.
Q & I 24	
Un membre demande combien de temps risque de durer l'exercice d'ici à ce que tous les résidents aient quitté la zone?	Mme Marcoux répond que cela devrait prendre de 3 à 4 ans et que l'objectif est que tout soit fait d'ici 5 ans.

## 5. SOMMAIRE DE L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE

M. Viger présente ensuite un sommaire du contenu de l'autorisation ministérielle 2023-2028 qui regroupe les exigences auxquelles l'établissement doit se conformer et qui concernent :

- Les rejets dans l'eau ;
- Les émissions atmosphériques ;
- Les matières résiduelles et résidus miniers ;
- Les milieux récepteurs (eau de surface, eaux souterraines et sols).

Voir la présentation en annexe pour plus de détails. **Concernant le volet des émissions atmosphériques**, elle précise que le plomb, le cadmium et les autres composés du Règlement d'Assainissement de l'Atmosphère (RAA) doivent respecter la norme provinciale en vigueur et que seulement l'arsenic représente une exception avec un objectif d'atteindre 15 ng/m<sup>3</sup> d'ici la fin de la validité de l'autorisation en 2028.

- **Réduction progressive sur 5 ans et suivis de tous les composés métalliques et atmosphériques :**
  - Arsenic (15 ng/m<sup>3</sup> à la station légale)
  - Cadmium (3,6 ng/m<sup>3</sup>)
  - Plomb (100 ng/m<sup>3</sup>)
  - SO<sub>2</sub> (4min)
  - Et tous les autres composés du RAA
  - Nouvelles normes journalières

Mme Viger indique ensuite que la station légale sera déplacée au point d'impact maximal et que de nouveaux équipements seront installés. Les données quotidiennes seront quant à elles disponibles sur un site web et accessibles au public. De plus, une nouvelle station sera ajoutée dans le secteur du club de golf au nord-est de la Fonderie.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 25</b>	
M. Craft demande quelles sont les conséquences si une cible intermédiaire n'est pas atteinte sachant que cet élément est nouveau?	Mme Viger répond qu'un avis de non-conformité est alors envoyé en plus de sanctions administratives et pécuniaires (SAP) applicables selon les règlements en vigueur du MELCCFP.
<b>Q &amp; I 26</b>	
Combien de stations vont prendre les données ?	Mme Viger confirme le maintien de toutes les stations en place, mais précise que c'est la station légale qui fournit les données officielles. Une carte de toutes les stations en place sera fournie.
<b>Q &amp; I 27</b>	
Donc nous aurons des données comparables grâce à l'existence de plusieurs stations?	Mme Viger : Oui, et nous pourrions constater l'évolution des résultats.

Mme Viger présente ensuite l'échéancier de la réalisation des actions du plan d'action pour le volet « air » en mentionnant que celui-ci est le même qui avait été préalablement présenté aux membres en 2022 (voir présentation en annexe et tableau ci-dessous).

### Autorisation ministérielle 2023-2028

11

#### Volet air (suite)

- Échéancier précis de la réalisation des actions du plan d'action et ajout d'actions.

Actions prévues	Échéancier de réalisation
Amélioration des dépoussiéreurs	Janvier 2024
Captation et traitement des émissions aux événements de toit du secteur de l'allée des convertisseurs et anodes – Phase 2	Décembre 2022
Captation de la cheminée de la roue de coulée	Octobre 2023
Captation de la cheminée du système de baryte de la roue de coulée	Octobre 2023
Captation et traitement des gaz tertiaires du secteur des convertisseurs	Octobre 2023
Captation et traitement de certains événements de toit du réacteur	Octobre 2023
Documenter l'impact des poussières émises lors du déplacement des wagons sur le site	Janvier 2026
Captation et traitement des gaz tertiaires du secteur des convertisseurs	Novembre 2026
Augmentation de l'espace d'entreposage intérieur des concentrés	Novembre 2023
Pavage des voies de circulation et de l'aire de déchargement des concentrés	Octobre 2024
Augmentation de la capacité de nettoyage des routes	En continu
Modernisation (AERIS) : captation et traitement des gaz primaires, secondaires et tertiaires des secteurs PHENIX et ECCO, et des gaz tertiaires des secteurs des réacteurs et convertisseurs (11 événements). Aussi, implantation de la technologie Velox à pleine échelle	Décembre 2026
Modernisation du système de coulée de cuivre	Août 2027

**Concernant le volet « Eaux usées »**, Mme Viger indique que de nouveaux paramètres de suivis ainsi que la conduite d'études sur les effluents. Certaines normes, dont celle sur la toxicité aigüe à la daphnie entrent maintenant en vigueur.

**Concernant les matières résiduelles et résidus miniers**, un suivi accru de toutes les installations est prévu, ainsi qu'un rapport mensuel au MELCCFP. D'autres mesures, permettant notamment d'augmenter la capacité d'entreposage intérieur des concentrés et de resserrer les critères d'entreposage extérieur sont prévues.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 28	
Est-ce que le bassin centre va disparaître?	Mme Viger indique qu'il appartient à la Ville de Rouyn-Noranda et que c'est à elle de trancher sur sa vocation future.
	Mme Nadeau de la Ville de Rouyn-Noranda indique que les responsables ne sont pas en mesure de se prononcer à l'heure actuelle, mais que le sujet est sur la liste des enjeux à traiter.

**Concernant le volet « Eaux de surface, eaux souterraines et sols »**, deux études environnementales (phase 1 et 2) devront être conduites, l'objectif étant de "prendre une photo" de l'état actuel du site, de comprendre l'impact passé sur l'environnement et d'établir des pistes correctives pour le futur.

Enfin, d'ici décembre 2027, la Fonderie devra déposer un plan d'action pour atteindre la norme de 3 ng/m<sup>3</sup> pour ses émissions d'arsenic.

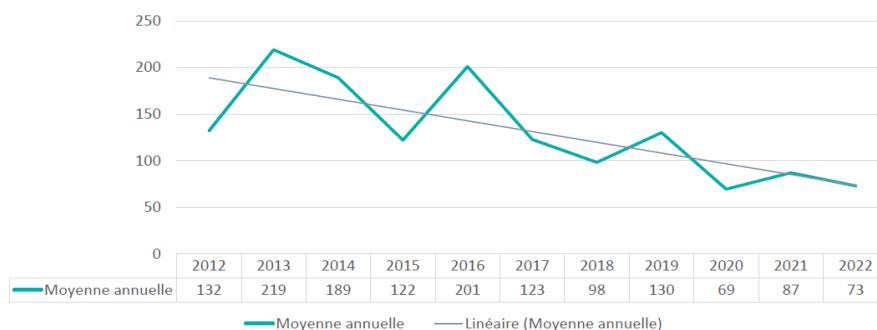
## 6. MOYENNE ANNUELLE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

M. Landry partage ensuite la moyenne annuelle en arsenic en 2022, qui est de 73 ng/m<sup>3</sup>, et la valeur journalière en arsenic à la station ALTSP1. Il ajoute que ces données seront bientôt disponibles en ligne (lien web à confirmer).

### Moyenne annuelle en arsenic

16

Tendance moyenne annuelle 2012-2022

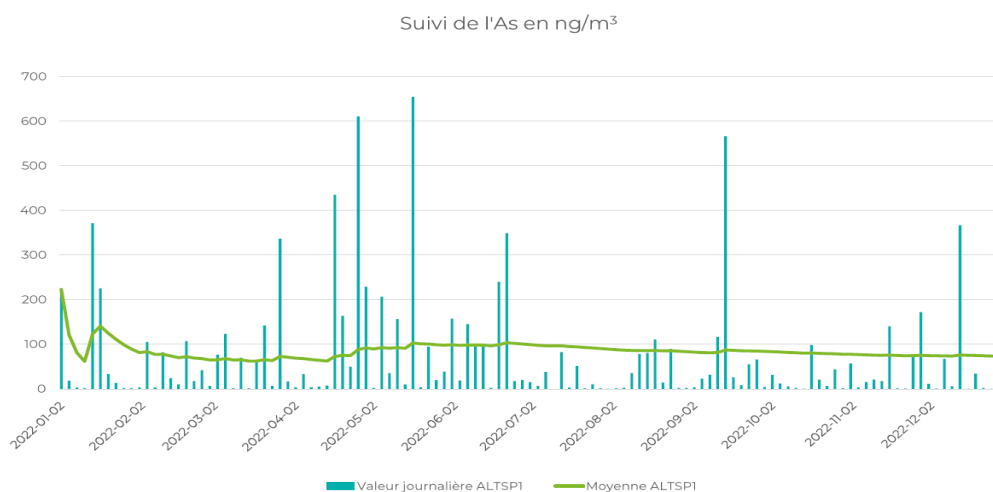


FONDERIE HORNE UNE COMPAGNIE GLENCORE

### Valeur journalière en arsenic 2022

17

Données à la station ALTSP1



FONDERIE HORNE UNE COMPAGNIE GLENCORE

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 29	
Un membre demande comment expliquer les pointes sur le tableau « valeur journalière en arsenic 2022 ».	Mme Viger répond que le vent peut parfois influencer les données à la station.
Q & I 30	
M. Craft demande si des moyennes mensuelles devront dorénavant être communiquées ?	Mme Viger indique que l'entreprise devra maintenant prendre les données aux deux jours (à implanter d'ici la mi-juillet 2023). Elle ajoute que la norme journalière est une nouveauté dans la présente autorisation ministérielle, et que, pour l'arsenic, elle représente un maximum de 200 ng/m <sup>3</sup> applicable à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2027.
Q & I 31	
Un membre ajoute que les contaminants métalliques inscrits dans l'autorisation n'ont pas d'effets sur la santé lorsqu'il s'agit d'une exposition momentanée vs une exposition sur le long terme. C'est une exposition à long terme qui devient dangereuse et qui devrait être mieux expliquée. Il précise que le dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> ) a quant à lui des effets aigus et immédiats sur la santé, et qu'il est insensé selon lui d'avoir des normes annuelles sur le SO <sub>2</sub> –, que l'important est la mise en place d'une norme journalière.	

## 7. ÉPISODE DE POUSSIÈRE NOIRE AU PARC À RÉSIDUS

M. Landry prend la parole et revient sur l'épisode de poussière noire du 7 mars dernier. Il explique que de forts vents auraient créé un emportement éolien de poussière provenant du site de la Fonderie Home vers le quartier Notre-Dame ainsi qu'au parc à résidus Noranda 5, vers le boulevard Témiscamingue. Il explique que le dossier a été pris en charge dès le lendemain : vérifications visuelles, échantillonnage des poussières, rencontres des citoyens impactés, ramassage de la neige noircie, installation de barrières à sédiments (voir la présentation en annexe pour plus de détails).

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 32</b>	
Est-ce que les barrières à sédiments sont aussi dans le quartier ou seulement dans le parc à résidus.	Mme Viger indique qu'elles sont dans les deux secteurs. Elle ajoute que la tournée des résidents se poursuit pour récolter la neige noircie et en faire l'analyse. Elle précise qu'on retrouve en moyenne moins de 3 g de poussière par pied carré et que la composition de la poussière est de 30 % de sable, 30 % d'oxyde de fer, de 30 % de cuivre ainsi qu'un peu de soufre.
<b>Q &amp; I 33</b>	
Comptez-vous nettoyer le secteur de la piste cyclable ?	Mme Viger indique que cela a été fait par un contracteur.
Suite à la réponse, le membre a exprimé son désaccord et a offert à Mme Viger de lui fournir des photos.	
<b>Q &amp; I 34</b>	
Quel est le danger que ces poussières représentent pour la santé ?	Mme Viger répond qu'il n'y a aucun effet, hormis des effets néfastes possibles sur la faune. Elle ajoute que la neige ramassée au parc à résidus sera ramenée sur les terrains de l'entreprise et que, pour le quartier Notre-Dame, la neige a été ramenée sur le site de la Fonderie.
<b>Q &amp; I 35</b>	
Quelle leçon tirez-vous de cet épisode?	Mme Viger indique qu'une enquête est en cours pour bien saisir la cause exacte et quelles actions prendre pour prévenir de tels événements à l'avenir.

## 8. OUVERTURE DU BUREAU DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES

M. Landry revient sur l'ouverture le 20 mars 2023 du nouveau bureau des relations communautaires de l'entreprise dont l'objectif est d'offrir un lieu d'échange sur les opérations le projet AERIS, sur le programme de dons et commandites, etc. Deux représentants seront présents quotidiennement les jours de semaine entre 8 h 30 et 16 h 30 pour accueillir les visiteurs. Aucun commentaire n'est partagé.

## 9. DIVERS/SUIVIS

Avant de conclure, M. Landry demande si les membres souhaitent aborder d'autres sujets.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 36	
<p>Mme Nadeau de la Ville de Rouyn-Noranda indique aux membres qu'un point de presse conjoint avec la DSP régionale et diffusé en direct sur le site web de la Ville aura lieu le 5 avril 2023 et portera sur l'accueil fait au projet de zone tampon et le rôle que compte jouer la Ville dans celui-ci.</p>	
Q & I 37	
<p>Un membre demande si le comité de liaison a un avenir avec le futur comité de vigie à venir?</p>	<p>M. Landry répond que oui, absolument, ce comité permet de conserver un canal de communication direct avec le voisinage. Sa vocation est distincte du comité de vigie.</p>

M. Landry et Mme Caouette remercient les membres.

Fin de la rencontre : 21 h 20

## ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS

- L'avenir du quartier Notre-Dame qui sera en partie détruit.
- L'impact sur la population des relocalisations prévues dans le cadre du plan d'action gouvernemental.
- La valeur de revente des immeubles dans la zone tampon.
- L'aménagement de la zone tampon.
- L'échéancier pour réaliser les relocalisations.
- La nécessité d'être à l'écoute de besoins des résidents du quartier avant de procéder à la démolition des résidences et au choix d'un concept pour la zone tampon.
- Les risques que pourraient représenter les poussières noires pour la santé (épisode du 7 mars 2023).

## SUGGESTIONS DES MEMBRES

### Par la Fonderie Horne

- Songer à organiser des rencontres ad hoc entre les rencontres du comité lorsque pertinent pour permettre aux membres de rester mieux informés sur les activités de la Fonderie.
- Organiser la visite du parc à résidus Noranda en plus des 4 rencontres annuelles prévues afin de pouvoir aborder les autres sujets prévus au calendrier.

## SUIVIS

### Par la Fonderie Horne

- Rendre disponibles les statistiques des dernières années (sur une carte) de l'exercice de caractérisation des sols dans le quartier Notre-Dame pour comprendre la portée de la tâche.
- Produire une carte des différentes stations de mesure à Rouyn-Noranda pour tous les composés métalliques figurant dans l'autorisation ministérielle.

### Par Transfert Environnement et Société

- Inscrire sur le site web du comité un lien vers le site web de Glencore Fonderie Horne (fait).

### Par la Ville de Rouyn-Noranda

- Fournir des informations sur le zonage potentiel de la zone tampon ainsi que sur son contenu futur.



# ANNEXE I

## Liste des présences

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens	Dave Tremblay	X	
	Nathalie Leblanc		X
	Daniel Gagné	X	
	Conrad Bernier		X
	Micheline Hatin	X	
	Denis H. Lalonde		X
	Guy Trudel	X	
Comité de citoyens	Denise Lavallée, Comité du Vieux Noranda	X	
Municipal	Réal Beauchamp, Conseiller du district Noranda	X	
	Anne-Marie Nadeau, Directrice des communications, Ville de Rouyn-Noranda	X	
Commerce	Francis Robichaud, Colormax	X	
Milieu préscolaire	Lynda Taddio, CPE L'Anode Magique	X	
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Gouvernement du Québec — Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Guylaine Marcoux, sous-ministre adjointe à la coordination de l'action gouvernementale dans le dossier de la Fonderie Horne + Jonathan Picard, adjoint exécutif	X	
Fonderie Horne	Simon Landry, Conseiller aux relations avec la communauté	X	
	Cindy Caouette, Surintendante, communications et relations avec la communauté, Opérations cuivre Amérique du Nord	X	
	Marie-Élise Viger, Directrice principale, environnement pour les opérations métallurgiques cuivre en Amérique du Nord et aux Philippines	X	
SECTEURS	OBSERVATEURS, OBSERVATRICES	PRÉSENTS	ABSENTS
Gouvernement fédéral	Yves Dumulon, Gestionnaire service aux citoyens, bureau du Député d'Abitibi-Témiscamingue Sébastien Lemire	X	
AUTRES		PRÉSENTS	ABSENTS
Transfert Environnement et Société	Alex Craft, Animateur	X	
	Dominic Vézina, Facilitateur et rapporteur	X	

## ANNEXE II ORDRE DU JOUR

**Comité de liaison de la Fonderie Horne**  
**Ordre du jour**  
**Rencontre du 4 avril 2023, 19 h à 21 h**

**18 h 45**

Arrivée de participants - ouverture des connexions (si requis)

**19 h 5 - Ordre du jour – mise en contexte**

**19 h 10 - Introduction**

Présentation des nouveaux membres

*Approbations et planification (20 m)*

Approbation du CR de la rencontre du 27 septembre 2022

Approbation du bilan annuel 2022

Sondage 2022 – présentation sommaire des résultats

Fixer le calendrier des rencontres 2023

**19 h 40 - Présentation principale**

En présence de Mme Guylaine Marcoux, sous-ministre adjointe au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à titre de coordonnatrice de l'action gouvernementale

Plan d'action gouvernemental : responsabilité des parties, contacts

Sommaire vulgarisé des obligations de l'autorisation ministérielle

Définitions et obligations, Changements par rapport à la dernière autorisation

Clarifier le plan 2027 pour viser l'atteinte du 3 ng/m<sup>3</sup>

Moyenne annuelle 2022 des émissions atmosphériques

Ouverture du bureau des relations communautaires

Retour sur l'épisode de poussière noire en mars au parc à résidus Lac Pelletier

Actions en cours, zone impactée

**20 h 30 – Divers/suivis**

**20 h 40 - Période de questions et mot de la fin**

## ANNEXE III CALENDRIER PROVISOIRE 2023

## CALENDRIER PROVISOIRE 2023 - RENCONTRES DU COMITÉ DE LIAISON

### MISE EN CONTEXTE

Il est prévu de tenir 4 rencontres régulières du Comité en 2023. Ce document brosse un portrait des sujets potentiels à aborder en fonction des enjeux actuels ainsi que des préoccupations et souhaits soulevés par les membres lors des dernières rencontres. L'approbation des comptes rendus et un mot de bienvenue aux nouveaux membres sont des sujets statutaires à traiter en début de chaque rencontre.

avril	juin	septembre	décembre
Autorisation ministérielle	Suivi AERIS	Visite du parc à résidus Noranda 5 (à confirmer)	Suivi du plan d'action
Moyenne annuelle en arsenic	Caractérisation des sols (potentiel)		Sujets à confirmer

## ANNEXE IV SUIVIS

Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
<b>9 DÉCEMBRE 2019</b>					
09-déc-19	<b>Communication</b>	Fournir aux participants l'adresse du site Internet de la Fonderie		Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Communication</b>	Assurer la mise en ligne des comptes rendus sur le site Internet	En continu	Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Environnement</b>	Valider l'information à inclure sur la carte de localisation des stations d'échantillonnage sur le site Internet		Fonderie	Complété
09-déc-19	<b>Environnement</b>	Rendre disponibles les données d'échantillonnage des sols		Fonderie	Complété
09-déc-19	<b>Procédures du Comité</b>	Inclure à la prochaine demande de participation d'un observateur, un énoncé à l'effet qu'il est possible de s'opposer		Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Procédures du Comité</b>	Revenir sur la méthode de prise de décisions (consensus vs vote)	Sujet discuté lors de la rencontre du 3 février 2021	Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Procédures du Comité</b>	Faire le suivi concernant la participation d'un citoyen d'un autre quartier			Complété
<b>09-déc-19</b>	<b>Proposition de sujets</b>	<b>1) Contamination des sols 2) Qualité de l'air et protocoles d'échantillonnage 3) Contrôle et approvisionnement en matériaux</b>			
<b>26 FÉVRIER 2020</b>					
26-févr-20	<b>Communication</b>	Mettre les Info-QND sur le site Internet		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Communication</b>	Ajouter une section « Références » sur le site Internet		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Ajouter un point « varia » à l'ordre du jour des prochaines rencontres		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Faire un suivi lorsqu'une proposition de modification au compte rendu n'est pas acceptée		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Alléger le compte rendu selon les préférences des membres		Transfert	Complété



Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Envoyer le compte rendu en format Word		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Préciser dans la réponse au député que sa présence est acceptée en tant que représentant des citoyens		Transfert	Complété
<b>26-févr-20</b>	<b>Proposition de sujets</b>	<b>1) Étude de biosurveillance 2) Communication et méthodes de transmission de l'information à la population 3) Zone de transition 4) Calendrier annuel</b>			
<b>9 JUILLET 2020</b>					
09-juil-20	<b>Communication</b>	Mettre à jour le site Internet (liste des membres, vidéos corporatives)		Transfert	Complété
09-juil-20	<b>Communication</b>	Préparer un point d'information sur la campagne d'information AGIR de l'automne	Sujet de la présentation du 23 septembre 2020	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Communication</b>	Informar le Comité de la tenue et des résultats de la prochaine simulation de fuite de SO2-SO3	Mise à jour le 23 mars 2021	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Communication</b>	Valider la possibilité de faire une visite virtuelle ou en personne de la Fonderie au cours des prochaines rencontres	Repoussé en raison de la pandémie	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Environnement</b>	Transmettre au Comité la mise à jour du Plan d'action proposée au Comité interministériel		Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Environnement</b>	Fournir une synthèse des données de plomb et de cadmium	Communiqué de presse – Décembre 2020	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Environnement</b>	Vérifier si une étude de modélisation des poussières a déjà été réalisée par la Fonderie. Inclure aspect production		Fonderie	À venir
09-juil-20	<b>Procédures du Comité</b>	Ajouter un point récurrent « Arsenic et plan d'action » à l'ordre du jour	Mise à jour le 23 mars 2021 et ajout du point pour les rencontres subséquentes	Transfert	Complété
09-juil-20	<b>Procédures du Comité</b>	Faire parvenir un sondage sur l'appréciation de la rencontre et sur les suggestions de sujets à discuter lors des prochaines rencontres	Sujet de la rencontre du 3 février 2021	Transfert	Complété
09-juil-20	<b>Procédures du Comité</b>	Assurer un suivi pour la représentation du CPE La Ribambelle	Nouveau membre le 3 février 2021	Transfert	Complété

Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
09-juil-20	<b>Projet de la Fonderie</b>	Prendre connaissance du Guide sur la conception de stationnements écoresponsables	En continu	Fonderie	En cours
09-juil-20	<b>Projet de la Fonderie</b>	Impliquer le Comité à l'étape de l'aménagement du mur dans la détermination des modes de consultations citoyenne	En continu – Mise à jour sur le projet le 23 mars 2021	Fonderie	En cours
<b>3 FÉVRIER 2021</b>					
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Inclure un texte sur les attentes envers l'animation dans les statuts du Comité	Mise à jour des Statuts du Comité pour inclure les engagements.	Transfert	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Inviter le directeur général aux rencontres du Comité	M. Claude Bélanger participera aux rencontres	Fonderie	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Inviter un employé ou un représentant syndical aux rencontres du Comité	La demande a été refusée parce que la convention collective sera renouvelée prochainement	Fonderie	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Organiser des rencontres publiques du Comité périodiquement	Rencontre prévue en octobre 2022	Fonderie	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Impliquer le comité dans le choix des sujets des rencontres/Inviter les membres à proposer des sujets par courriel en amont des rencontres (entre deux rencontres)	En continu	Fonderie/Transfert	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Modifier l'article des Statuts du Comité portant sur le quorum afin de passer à un quorum en présentiel	La demande sera reconsidérée ultérieurement	Transfert	Complété
<b>23 MARS 2021</b>					
23-mars-21	<b>Environnement</b>	Fournir les données d'échantillonnage des quatre stations dans la Ville depuis leur mise en place		Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Environnement</b>	Vérifier si les bandes vertes qui longent les trottoirs peuvent être ajoutées au programme de restauration des sols du quartier Notre-Dame		Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Environnement</b>	Partager le graphique des intervalles de réduction des émissions d'arsenic (meilleur à pire scénario)	Fait à la rencontre du 25 mai 2021	Fonderie	Complété

Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
23-mars-21	<b>Communication</b>	Recruter de nouveaux membres parmi les retraités de la Fonderie	Plusieurs membres recrutés en date de mai 2021	Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Communication</b>	Vérifier auprès des représentants du comité interministériel si une présentation aux membres du Comité est possible avant le dépôt de leur rapport		Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Propositions de sujets</b>	<b>1) Projet d'optimisation du système de contrôle intermittent (inclure le détail des procédures et l'historique des restrictions d'opérations pour l'année 2020)</b> <b>2) Étude de modélisation des poussières</b> <b>3) Programme de récupération du cuivre et des autres matériaux stratégiques</b>			
<b>25 MAI 2021</b>					
25-mai-21	<b>Communication</b>	Promouvoir la procédure de gestion des signalements		Fonderie	Complété
25-mai-21	<b>Environnement</b>	Obtenir une analyse statistique des vents dominants croisés avec les émissions d'arsenic pour les 5 dernières années		Fonderie	Complété
25-mai-21	<b>Environnement</b>	Faire adéquation entre demandes du comité interministériel et engagements de la Fonderie cf. Plan arsenic		Fonderie	À venir
25-mai-21	<b>Projet de la Fonderie</b>	Confirmer, après les tests pilotes de Velox, si Phénix augmentera la capacité de production de l'usine		Fonderie	À venir
25-mai-21	<b>Propositions de sujets</b>	<b>1) Le recyclage des métaux à la Fonderie</b> <b>2) La suite du projet Velox</b>			
<b>19 OCTOBRE 2021</b>					
19-oct-21	<b>Environnement</b>	Présenter les résultats en termes de réduction des émissions à l'issue de la 2 <sup>e</sup> attestation d'assainissement 2017-2022 (en cours) – Rappel : seuil maximal de 100 ng/m3		Fonderie	Complété
19-oct-21	<b>Propositions de sujets</b>	<b>1) Caractérisation des sols</b> <b>2) Zone de transition</b>			

Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
<b>15 MARS 2022</b>					
15-mar-22	Environnement	Inviter des experts du MELCC à une rencontre ultérieure pour présenter le processus de renouvellement de l'attestation d'assainissement (autorisation ministérielle), et clarifier notamment si une consultation publique est prévue		MELCC	Complété
15-mar-22	Environnement	Partager le ratio profit/investissements de la fonderie aux membres afin de juger de l'importance octroyée aux mesures de mitigation visant à réduire les émissions		Fonderie	En cours
15-mar-22	Communication	Partager <b>en images</b> le schéma du processus d'affinage de cuivre revu après l'implémentation de Velox		Fonderie	Complété
15-mar-22	Environnement	Obtenir le pourcentage des matières qui sont entreposées à l'intérieur et si la fonderie permet d'augmenter ce pourcentage		Fonderie	Complété
15-mar-22	Environnement	Partager au Comité l'étude comparative des données liées aux mesures mises en place avant et après l'attestation d'assainissement		Fonderie	En cours
15-mar-22	Environnement	Fournir au Comité la moyenne d'émissions par trimestres individuels pour 2021 (vs moyenne cumulative)		Fonderie	Complété
15-mar-22	Environnement	Obtenir un tableau qui indiquerait, en axe X : le pourcentage de réduction des projets d'implantation ; en axe Y : les résultats obtenus en ng/m3, afin de déterminer la performance en fonction des gains d'implantation des projets (pour les projets réalisés)		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Fournir des explications et des données supplémentaires sur l'année 2016 qui montre une valeur d'environ 200 ng/m3 alors que les chiffres des années suivantes semblent montrer une tendance à la baisse		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Fournir des données sur les émissions quotidiennes les plus élevées (vs la moyenne)		Fonderie	Complété
15-mar-22	Environnement	Transmettre au Comité les données récoltées sur le nickel une fois qu'elles seront disponibles		Fonderie	En cours
15-mar-22	Communication	Inciter davantage les membres à faire part de leurs commentaires sur le déroulement et le fonctionnement du Comité, quitte à le faire également en public lors d'une rencontre régulière	En continu	Transfert	En continu

Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
15-mar-22	Communications	Sonder les membres du Comité pour participer à une rencontre de préparation de la rencontre publique annuelle et préparer un sommaire des travaux du Comité 2021		Transfert	Complété
15-mars-22	Propositions de sujets	1) Présentation par Norfalco, fournisseur en transport d'acide sulfurique 2) 3 <sup>e</sup> attestation d'assainissement – protocole du MELCC avec experts invités			
<b>24 MAI 2022</b>					
24-mai-22	Environnement	Définir ce qu'est le bruit de fond naturel, soit la concentration moyenne dans le secteur de la fonderie sans les opérations de la fonderie		MELCC	Complété
24-mai-22	Environnement	Partager au comité la moyenne mensuelle non-cumulative des émissions		Fonderie	En cours
24-mai-22	Environnement	Partager les sources des émissions captées à la station légale (par secteurs et types de métaux)		Fonderie	À venir
24-mai-22	Environnement	Vérifier la qualité de l'eau du bassin de la ville (enjeu daphnie)		Ville de Rouyn-Noranda	Complété
<b>27 SEPTEMBRE 2022</b>					
27-sept-22	Environnement	Fournir une carte des secteurs touchés par l'exercice de caractérisation de sols		Fonderie	À venir
27-sept-22	Environnement	Présenter au comité les résultats de la consultation publique et le contenu de l'autorisation ministérielle, si applicable		MELCC/Fonderie	Complété
<b>4 AVRIL 2023</b>					
Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
4-avr-23	Communication	Rendre disponibles les statistiques des dernières années (une carte) sur l'exercice de caractérisation des sols dans le quartier Notre-Dame pour comprendre la portée de la tâche		Fonderie	À venir

<b>4-avr-23</b>	<b>Environnement</b>	Produire une carte avec distinction des différentes stations de mesure à Rouyn-Noranda pour tous les composés métalliques figurant dans l'autorisation ministérielle		Fonderie	Complété
<b>4-avr-23</b>	<b>Communication</b>	Inscrire sur le site web du comité un lien vers le site web de Glencore Fonderie Horne		Transfert	Complété
<b>4-avril-23</b>	<b>Communication</b>	Fournir des informations sur le zonage potentiel de la zone tampon ainsi que sur son contenu futur.		Ville de Rouyn-Noranda	À venir

ANNEXE V  
MISE À JOUR DES STATUTS DU COMITÉ

# COMITÉ DE LIAISON

## FONDERIE HORNE

### STATUTS

Portée — Mandat — Engagements — Composition —  
Fonctionnement

Dernière mise à jour : Mars 2021



---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. MANDAT</b>	<b>1</b>
<b>2. PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON</b>	<b>1</b>
<b>3. ENGAGEMENTS DE LA FONDERIE HORNE</b>	<b>2</b>
<b>4. ENGAGEMENTS DES MEMBRES</b>	<b>2</b>
<b>5. ATTENTES ENVERS LES PERSONNES-RESSOURCES</b>	<b>3</b>
<b>6. COMPOSITION</b>	<b>3</b>
<b>7. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5</b>
<b>8. CALENDRIER DES RENCONTRES</b>	<b>7</b>

## MANDAT

Le comité de liaison remplace le précédent comité des citoyens du quartier Notre-Dame, dont l'appellation et le mandat ont changé depuis la création d'un comité mixte citoyens/Fonderie Horne en 1990.

Le mandat général du comité de liaison est de servir de lieu d'échange, de partage d'information et de questionnement sur les activités et opérations de la Fonderie Horne, ainsi que sur leurs impacts et retombées.

Plus spécifiquement, le comité de liaison :

- Veille à ce que les membres soient adéquatement informés et soient en mesure de faire le suivi des activités et opérations de la Fonderie Horne, des engagements de l'entreprise, des conditions générales d'autorisation et des perspectives de développement (national ou international) ;
- Permet à ses membres d'exposer leurs préoccupations et de discuter des solutions face aux enjeux pouvant être soulevés par les activités et opérations de la Fonderie Horne ;
- Donne son avis sur les initiatives et engagements de la Fonderie Horne en matière de relations avec le milieu et de gestion environnementale dans le but de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les retombées positives sur le milieu.

## PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON

La liste non exhaustive suivante présente des sujets qui pourraient être abordés par le comité de liaison lors de ses rencontres :

- Statuts du comité de liaison
  - Modifications (portée, mandat, composition, règles de fonctionnement)
- Connaissance des activités et opérations de l'usine
  - Partage de l'information et visites de sites
- Nouveaux développements et projets pilotes
  - Raisons d'être, composantes, étapes et échéanciers
- Cadre légal et réglementaire
  - Certificats d'autorisations, permis et attestations d'assainissement
  - Échantillonnage et suivi environnemental
- Gestion des impacts liés aux opérations
  - Nature des impacts
  - Mesures d'atténuation
  - Mécanisme de gestion des plaintes
- Responsabilité sociale de l'entreprise
  - Implication et appui à la communauté
  - Retombées économiques

## ENGAGEMENTS DE LA FONDERIE HORNE

Dans le but de soutenir la bonne marche du comité de liaison, la Fonderie Horne s'engage à :

- Rendre disponible, en temps opportun, l'information non confidentielle concernant les différents aspects activités et opérations en cours ainsi que les suivis requis.
- Vulgariser l'information scientifique et technique pour faciliter les échanges avec les membres du comité de liaison.
- Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du comité de liaison (organisation des rencontres, frais logistiques, autres frais à convenir conjointement).
- Faciliter la participation des membres par diverses mesures, dont le remboursement des frais de gardiennage et des frais de déplacement pour les participants résidant à l'extérieur de Rouyn-Noranda.
- Analyser et faire le suivi de comment ont été prises en compte les préoccupations et les demandes exprimées par les membres du comité de liaison.
- Faire état du système de gestion et de traitement des plaintes au comité de liaison.
- Rendre disponibles les documents relatifs aux travaux du comité de liaison, y compris les comptes rendus approuvés par les membres présents aux réunions.
- Produire annuellement et, suite à l'approbation du comité de liaison, rendre disponible un rapport d'activités du comité de liaison.

## ENGAGEMENTS DES MEMBRES

Les membres s'engagent à contribuer au comité de liaison des façons suivantes :

- Participer bénévolement aux rencontres du comité de liaison (environ quatre rencontres par année).
- Prendre connaissance des documents et de l'information présentée sur les activités et opérations de la Fonderie Horne afin de partager leurs questions, préoccupations et commentaires en temps opportun lors des rencontres du comité de liaison.
- Relayer, dans leurs réseaux et milieux respectifs, l'information obtenue lors des rencontres du comité de liaison.
- Partager avec le comité de liaison l'information et les préoccupations de leurs réseaux et milieux respectifs.
- Participer activement à la formulation de solutions, d'actions à entreprendre et de propositions en vue d'améliorer la performance sociale et environnementale de la Fonderie Horne.
- Dans un esprit de collaboration et de co-expertise, faire des suggestions aux personnes-ressources pour résoudre des problématiques et promouvoir de bonnes relations de voisinage.
- Les membres du comité de liaison représentent les intérêts de leur secteur d'activité et de la collectivité.

## **ENGAGEMENT DE L'ANIMATION ET LA COORDINATION**

Les personnes désignées à l'animation et à la coordination des rencontres s'engagent à :

- Assurer le bon déroulement des rencontres du comité.
- Veiller au respect et à l'application des statuts du comité.
- Faciliter les échanges entre les membres du comité de liaison et la Fonderie Horne dans le but de favoriser la transparence, le partage de l'information et le transfert de connaissance.
- Respecter les valeurs et les opinions de chacun.
- Faire preuve d'écoute, d'ouverture et de transparence.
- Dans un esprit de collaboration, encourager la recherche de solutions avec les membres du comité et la Fonderie Horne.

## **ATTENTES ENVERS LES PERSONNES-RESSOURCES**

Le comité s'attend à ce que les personnes-ressources contribuent au comité de liaison des façons suivantes :

- Dans la mesure du possible, l'information demandée par le comité de liaison est fournie en temps opportun. Le cas échéant, les personnes-ressources expliquent au comité de liaison tout éventuel refus, contrainte ou retard à livrer l'information.
- Les personnes-ressources peuvent soumettre volontairement de l'information pertinente qu'elles détiennent, lorsque celle-ci est susceptible de faciliter le travail du comité de liaison.

## **COMPOSITION**

La composition vise à inclure :

- Les citoyens les plus susceptibles d'être touchés par les activités et opérations de la Fonderie Horne, notamment ceux vivant à proximité des installations ;
- Les représentants de divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux du comité de liaison et soucieux de l'intérêt collectif.

Le comité de liaison veille à ce que la composition du comité reflète une représentation majoritaire des citoyens.

Lorsque plusieurs représentants d'un secteur souhaitent participer, ils doivent identifier entre eux le(s) membre(s) qui siégeront au comité de liaison. Un seul représentant de chaque organisme pourra être invité à participer.

Les personnes-ressources agissent à titre d'observateurs et s'efforcent de répondre, lorsque possible, aux demandes d'information du comité de liaison.

Afin de maintenir des échanges efficaces et de permettre une expression diversifiée d'opinion, tout en assurant une bonne diffusion de l'information, le comité de liaison est composé d'environ 10 à 20 membres.

La composition visée est la suivante :

<b>COMPOSITION DU COMITÉ DE LIAISON</b>		
<b>SECTEURS/CATÉGORIES</b>	<b>MEMBRES</b>	<b>PERSONNES-RESSOURCES</b>
Citoyens	6-11	-
Regroupements de citoyens	1-2	-
Milieu scolaire et préscolaire	1-2	-
Commerçants	1-2	-
Conseiller(ère) municipal	1	-
Milieu environnemental	-	Ö
Milieu de l'enseignement et de la recherche	-	Ö
Représentant(e) de la municipalité	-	Ö
Fonderie Horne	-	Ö
Direction de la santé publique	-	Ö
MELCC	-	Ö
<b>Total</b>	<b>10-18</b>	

## RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

### Déroulement des rencontres

Les règles du comité de liaison restent souples et sans formalité excessive.

Les membres voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat et des responsabilités du comité de liaison.

Les réunions du comité de liaison, au nombre de quatre par année, sont encadrées par un animateur indépendant pour permettre aux membres, à la Fonderie Horne et aux autres personnes-ressources d'échanger dans un climat de travail propice et efficace.

Des experts ayant travaillé sur différents aspects peuvent être invités afin de leur permettre de présenter les résultats de leurs travaux et d'échanger avec le comité de liaison sur ceux-ci.

Le comité de liaison peut émettre des avis, des propositions et des recommandations, les décisions étant prises par consensus (accord général entre membres).

Le comité de liaison peut se nommer un représentant ou porte-parole, pour fins de communications externes. Ce porte-parole doit être un citoyen du quartier Notre-Dame.

Les thèmes de discussion sont déterminés et approuvés par les membres du comité de liaison.

Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent comme base des échanges. Sauf avis contraire, les différents documents pour les rencontres sont transmis par courriel dans un délai de 5 jours ouvrables avant chaque réunion, lorsque possible. Les membres peuvent toutefois demander qu'on leur prépare des documents imprimés.

Le comité de liaison pourrait convenir de tenir des rencontres *ad hoc* selon les situations vécues sur le terrain et/ou les besoins exprimés.

Des visites à certains secteurs d'activité de la Fonderie Horne peuvent être organisées à l'intention des membres du comité de liaison, si requis.

## Ordres du jour et comptes rendus des rencontres

Une proposition d'ordre du jour sera envoyée aux membres au moins une semaine avant chaque réunion pour commentaires.

L'ordre du jour des rencontres du comité de liaison comprendra au moins les rubriques suivantes :

- Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu ;
- Suivis de la rencontre précédente ;
- Mise à jour sur les activités et les opérations de la Fonderie Horne en lien avec le mandat du comité de liaison ;
- Échanges sur les sujets d'intérêt identifiés préalablement par les membres ;
- Rétroaction sur la rencontre et choix des sujets d'intérêt pour la prochaine rencontre.

Un compte rendu est rédigé par un tiers, après chaque rencontre, et envoyé aux membres pour validation. Celui-ci comprend un tableau récapitulatif des échanges tenus ainsi qu'une liste des suivis et des résultats de la rencontre. Une période de deux semaines est octroyée aux membres pour réviser le compte rendu et transmettre leurs commentaires, le cas échéant. En l'absence de corrections majeures, le compte rendu est ajusté et considéré comme étant approuvé par les membres.

Le compte rendu est non nominatif, sauf dans le cas des informations fournies par les personnes-ressources. Il contient uniquement le nom des personnes qui ont participé à la rencontre et un exposé des délibérations.

La Fonderie Horne rend publics les comptes rendus du comité de liaison et le calendrier des rencontres.

### Participation des membres et des personnes-ressources

La planification des dates de rencontre est convenue en début d'année de façon à optimiser la participation des membres du comité de liaison. La convocation aux réunions est effectuée par l'animateur indépendant.

Le quorum pour la tenue des rencontres est de 50 % des membres participants, y compris 50 % des membres citoyens, en plus de la présence des représentants de la Fonderie Horne. Le quorum est établi en fonction des réponses aux convocations.

Les membres du comité de liaison représentant des organismes peuvent désigner une personne qui peut les remplacer aux rencontres (substitut), mais doivent en aviser l'animateur avant la tenue d'une rencontre. Cette personne provient du même milieu ou réseau que le membre régulier. Les membres voient à transmettre les informations pertinentes à leurs substituts.

Si un membre ou un organisme se désiste, le comité de liaison peut le remplacer en respectant la même catégorie d'intervenant.

Si un membre s'absente lors de deux rencontres consécutives, il est invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au comité de liaison. Dans l'éventualité d'une troisième absence consécutive, le comité de liaison prend une décision quant au remplacement ou non du membre au sein du groupe.

Les réunions du comité de liaison ne sont pas publiques et les médias n'y sont pas invités. Toutefois, les documents issus des rencontres du comité de liaison (ordres du jour, comptes rendus, rapports annuels, etc.) sont rendus disponibles.

Les membres et personnes-ressources sont tenus de respecter la confidentialité de toute information identifiée par écrit comme étant de nature confidentielle.

Une personne qui déroge aux règles de fonctionnement du comité de liaison sera avisée et le comité de liaison pourrait lui demander de se retirer.

Les nouveaux membres recevront de l'information sur le comité de liaison, son fonctionnement, les activités passées de celui-ci et les documents d'information pertinents.

## CALENDRIER DES RENCONTRES

Le calendrier proposé pour les activités du comité de liaison s'établit comme suit :

Date des rencontres trimestrielles
Décembre
Mars
Juin
Septembre

La date d'une rencontre annuelle publique du comité de liaison est à déterminer chaque année.